

AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE

DECISION 2019/N° **0040** /AGAC/DSV
 Portant approbation du Manuel de l'Inspecteur Licences du Personnel (PEL)

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Loi L/2018/048/AN du 15 Mai 2018, portant amendement de la Loi L/2013/063/CNT du 05 Novembre 2013, portant Code de l'Aviation Civile de la République de Guinée ;
- Vu le Décret D/2018/186/PRG/SGG, du 23 Août 2018, portant Attribution et Organisation du Ministère des Transports ;
- Vu le Décret D/2017/048/PRG/SGG, du 25 février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu le Décret D/2018/021/PRG/SGG du 09 février 2018, portant Nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu l'Arrêté 2019/N°4058/MT/CAB/SGG du 12 juin 2019 portant adoption des Règlements aéronautiques de Guinée ;
- Vu l'Arrêté 2019/N°4209/MT/CAB/SGG du 27 juin 2019 portant Délégation de pouvoirs au Directeur Général de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;

DECIDE

Article 1^{er}: Est approuvé le Manuel de l'Inspecteur Licences du Personnel (PEL) de l'AGAC, en annexe à la présente Décision.

Article 2: Le Manuel ainsi que ses checklists et formulaires sont approuvés dans leur version en français ou en anglais.

Article 3: Le Directeur de la Sécurité des Vols est chargé de l'application de la présente Décision.

Article 4: La présente Décision qui abroge toutes dispositions antérieure contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

Conakry, le **28 JUIN 2019**

Ampliations

- DG:.....1
- DGA:.....1
- DSV:.....1
- DTA:.....1
- DNA:.....1
- Archives:.....2/7

Elhadj Mamady KABA